

**Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la commission d'examen du projet d'expansion de la mine Jackpine
Rapport d'étape**

Au moment où la ministre de l'Environnement émettait sa déclaration de décision concernant le projet d'expansion de la mine Jackpine en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (2012)*, l'Agence canadienne d'évaluation environnementale publiait dans le Registre canadien d'évaluation environnementale le document intitulé « *Projet d'expansion de la mine Jackpine : réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la Commission* ». L'introduction du document comprend l'énoncé suivant :

Dans l'intention de renforcer la protection de l'environnement dans la région des sables bitumineux et de faire la promotion de relations positives et à long terme avec les collectivités autochtones, le gouvernement du Canada s'engage à entreprendre, poursuivre et soutenir un certain nombre d'initiatives qui permettront d'approfondir notre connaissance des effets environnementaux dans la région des sables bitumineux et les effets de ces changements sur l'utilisation traditionnelle du territoire par les Autochtones, de même que sur les droits ancestraux et issus de traités. Bon nombre de ces initiatives actuelles et futures sont, par essence, coopératives et supposent des partenariats avec le gouvernement de l'Alberta, des collectivités autochtones et d'autres intervenants.

Le tableau ci-dessous décrit les progrès réalisés jusqu'en juin 2016 en ce qui concerne ces engagements.

Engagement du Canada	Ministère fédéral responsable	Progrès jusqu'à ce jour (juin 2016)
<p>Surveiller l'hydroclimatologie et l'écologie régionales dans le delta des rivières de la Paix et Athabasca de même que les effets que les changements climatiques pourraient avoir sur sa productivité et sa biodiversité, en collaboration avec les collectivités autochtones locales et les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux</p>	<p>Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) (avec le soutien du ministère des Pêches et des Océans [MPO])</p>	<p>La surveillance d'ECCC fournit des données sur l'état et les tendances concernant la qualité de l'eau, la quantité d'eau, la santé de l'écosystème aquatique (poissons et invertébrés) et les contaminants dans la faune dans la région des sables bitumineux en aval du delta des rivières de la Paix et Athabasca (DPA). ECCC a mené des recherches pour en apprendre davantage au sujet de l'hydroclimatologie et de l'écologie du DPA et des effets possibles des changements climatiques sur sa productivité et sa biodiversité. Ces recherches ont été effectuées dans le cadre du Programme de surveillance écologique du delta Paix-Athabasca (PSEDPA), un programme intégré qui surveille l'état de l'écosystème et qui est dirigé par l'Agence Parcs Canada. Les données se rapportant aux études mentionnées ci-dessus sont accessibles sur le Portail d'information Canada-Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux, à www.jointoilsandsmonitoring.ca, sur le site Web de l'AEMERA, à www.aemera.org, et sur le site Web du PSEDPA, à www.pademp.com.</p> <p>Le MPO participe également au PSEDPA, de concert avec les gouvernements fédéral/provinciaux/territoriaux et les intervenants autochtones. Le MPO, en tant que membre du comité directeur, fournit un soutien à la fois financier et en nature.</p>

**Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la commission d'examen du projet d'expansion de la mine Jackpine
Rapport d'étape**

Engagement du Canada	Ministère fédéral responsable	Progrès jusqu'à ce jour (juin 2016)
<p>Finaliser les documents portant sur le rétablissement (stratégies de rétablissement, plans de gestion, plans d'action) en s'intéressant en priorité aux espèces en péril dont la présence est attestée dans la région des sables bitumineux, comme l'exige la <i>Loi sur les espèces en péril</i>, y compris, sans toutefois s'y restreindre, le bison des bois, la paruline du Canada, le moucherolle à côtés olive, l'engoulevent d'Amérique et le quiscale rouilleux</p>	<p>ECCC</p>	<p>Un programme de rétablissement est un document de planification qui établit ce qu'il faut faire pour mettre un terme au déclin d'une espèce, ou le renverser. Il fixe des buts et des objectifs, et détermine les activités à entreprendre. Un plan de gestion diffère d'un programme de rétablissement et d'un plan d'action puisqu'il fixe des buts et des objectifs visant le maintien de niveaux de population durables d'une espèce ou plus qui est particulièrement sensible à des facteurs environnementaux, mais qui n'est pas menacée de disparition. L'information sur les programmes de rétablissement et les plans de gestion est accessible sur le site Web du Registre public des espèces en péril (LEP) à www.sararegistry.gc.ca.</p> <p>Les programmes de rétablissement et plans de gestion suivants pour les espèces en péril dont la présence est connue dans la région des sables bitumineux sont achevés ou sont en voie d'élaboration :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Programme de rétablissement du Moucherolle à côtés olive (<i>Contopus cooperi</i>) au Canada [version finale] a été publié dans le Registre public de la LEP le 8 mars 2016. - Le Programme de rétablissement de la Paruline du Canada (<i>Cardellina canadensis</i>) au Canada [version finale] a été publié dans le Registre public de la LEP le 8 mars 2016. - Le Programme de rétablissement de l'Engoulevent d'Amérique (<i>Chordeiles minor</i>) au Canada [version finale] a été publié dans le Registre public de la LEP le 8 mars 2016. - Le Programme de rétablissement du bison des bois (<i>Bison athabasca</i>) au Canada [proposé] a été publié dans le Registre public de la LEP le 6 mai 2016. - Le Plan de gestion du Quiscale rouilleux (<i>Euphagus carolinus</i>) au Canada [version finale] a été publié dans le Registre public de la LEP le 31 juillet 2015.
<p>Maintenir ou atteindre des populations locales autonomes dans toutes les aires de répartition du caribou boréal partout au Canada</p>	<p>ECCC</p>	<p>ECCC a publié la version finale du programme de rétablissement du caribou en 2012 http://sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=2253. Le but de ce programme de rétablissement est de rendre, dans la mesure du possible, les populations locales autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition actuelle du caribou boréal au Canada.</p>

**Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la commission d'examen du projet d'expansion de la mine Jackpine
Rapport d'étape**

Engagement du Canada	Ministère fédéral responsable	Progrès jusqu'à ce jour (juin 2016)
<p>Proposer des mécanismes efficaces de surveillance de l'habitat du poisson en aval</p>	<p>MPO</p>	<p>Le MPO a effectivement fourni un soutien technique au volet Poissons du programme mixte fédéral-provincial de surveillance des sables bitumineux (PMSSB) dirigé par Environnement Canada (maintenant ECCC), qui a été repris par l'Alberta Environmental Monitoring, Evaluating, and Reporting Agency (AEMERA). Comme l'AEMERA est maintenant du ressort de la province de l'Alberta, le MPO maintiendra sa participation comme il convient.</p> <p>ECCC continue de recueillir des données pertinentes pour l'habitat du poisson sur l'état et les tendances concernant la qualité de l'eau et la quantité d'eau dans la région des sables bitumineux. Les données et l'information sur les activités de surveillance sont accessibles sur le Portail d'information Canada-Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux, à www.jointoilsandsmonitoring.ca, et sur le site Web de l'AEMERA, à www.aemera.org.</p>
<p>Effectuer de la recherche et de la surveillance concernant l'effet à long terme sur le succès de reproduction des oiseaux migrants à la suite de leur exposition aux bassins de stériles</p>	<p>ECCC</p>	<p>ECCC continue d'effectuer de la recherche sur les effets sublétaux possibles sur les oiseaux migrants de leur exposition aux contaminants des bassins de stériles. En 2014, ECCC a mené l'étude Oiseaux morts et moribonds – contaminants et toxicologie, décrite dans le Plan de mise en œuvre conjoint pour la surveillance visant les sables bitumineux : Rapport sur les résultats 2013-2014. Les scientifiques d'ECCC effectuent des évaluations toxicologiques sur les oiseaux retrouvés dans les bassins de stériles. Depuis 2009, ECCC surveille continuellement les charges en contaminants dans les œufs des goélands et des sternes dans le nord de l'Alberta.</p> <p>Les données et l'information sur les activités de surveillance sont accessibles sur le Portail d'information Canada-Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux, à www.jointoilsandsmonitoring.ca, et sur le site Web de l'AEMERA, à www.aemera.org.</p>

**Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la commission d'examen du projet d'expansion de la mine Jackpine
Rapport d'étape**

Engagement du Canada	Ministère fédéral responsable	Progrès jusqu'à ce jour (juin 2016)
<p>Participer pleinement au Plan de mise en œuvre conjoint Canada/Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux</p>	<p>ECCC et MPO</p>	<p>La surveillance des sables bitumineux en Alberta est principalement accomplie grâce au travail de l'Alberta Environmental Monitoring, Evaluation and Reporting Agency (AEMERA) (anciennement le Plan de mise en œuvre conjoint Canada/Alberta pour la surveillance visant les sables bitumineux de 2012-2015 [plan de mise en œuvre]). En avril 2016, le ministre de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta (AEP) a annoncé des mesures visant à renforcer la surveillance environnementale en déplaçant le travail de l'AEMERA sous une nouvelle division de surveillance et des sciences au sein du Ministère. ECCC continuera de collaborer avec l'Alberta à la surveillance environnementale.</p> <p>Le plan de mise en œuvre pour la surveillance des sables bitumineux a donné lieu à d'importantes améliorations au chapitre de la surveillance de l'air, de l'eau, des terres et de la faune dans la région des sables bitumineux. L'information se rapportant au plan de mise en œuvre, y compris des cartes de la région de surveillance, les détails des sites de surveillance, les données les plus à jour recueillies par les scientifiques dans le domaine ainsi que des analyses scientifiques et l'interprétation des données et les résultats sont accessibles sur le Portail d'information Canada-Alberta sur la surveillance environnementale des sables bitumineux, à www.jointoilsandsmonitoring.ca, et sur le site Web de l'AEMERA, à www.aemera.org.</p> <p>Le MPO a effectivement fourni un soutien technique au volet Poissons du programme mixte de surveillance des sables bitumineux (PMSSB), qui a été repris par l'AEMERA. Comme l'AEMERA est maintenant du ressort de la province de l'Alberta, le MPO maintiendra sa participation comme il convient.</p>

**Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la commission d'examen du projet d'expansion de la mine Jackpine
Rapport d'étape**

Le Canada collaborera avec l'Alberta :

Engagement	Ministère fédéral responsable	Progrès jusqu'à ce jour (juin 2016)
À une étude de référence sur la santé communautaire en collaboration avec des collectivités autochtones	Santé Canada (SC)	<p>Une étude de référence complète sur la santé pour les collectivités touchées reste à terminer. Depuis 2007, Santé Canada collabore avec la province de l'Alberta et les collectivités des Premières Nations pour soutenir une étude de référence détaillée pour les collectivités situées près des sables bitumineux. Le développement de partenariats efficaces prend du temps et l'atteinte d'un consensus sur l'orientation d'une étude de référence sur la santé communautaire requiert une grande mobilisation auprès des collectivités participantes des Premières Nations pour que l'étude puisse fournir une base efficace pour aborder les besoins à court et à long termes en matière de santé cernés par tous les participants.</p> <p>Santé Canada demeure engagé à collaborer avec Alberta Health et les collectivités touchées pour faire avancer le projet et continue de soutenir d'autres études sur la santé dans la région qui sont dirigées par le milieu universitaire et des groupes communautaires.</p>
Au Cadre de gestion de la qualité de l'eau du cours inférieur de la rivière Athabasca dans le cadre du Plan régional pour le cours inférieur de l'Athabasca	ECCC	<p>ECCC a fourni de l'information qui a été intégrée aux commentaires du gouvernement du Canada dans l'ébauche du Plan régional pour le cours inférieur de l'Athabasca (PRCIA) en juin 2011, y compris des conseils scientifiques sur le Cadre de gestion de la qualité de l'eau de surface du cours inférieur de la rivière Athabasca. Les commentaires d'ECCC ont donné un aperçu de certaines préoccupations scientifiques à l'égard des cadres de gestion. On peut trouver ces préoccupations dans la réponse du gouvernement du Canada au Plan régional pour le cours inférieur de l'Athabasca. La version finale du PRCIA a été annoncée le 22 août 2012. La surveillance des sables bitumineux d'ECCC éclaire le PRCIA et le Cadre de gestion de la qualité de l'eau de surface du cours inférieur de la rivière Athabasca.</p>
Aux prélèvements d'eau de la rivière Athabasca	MPO	<p>Le MPO, comme condition de toute autorisation future délivrée pour ce projet, exigera que le promoteur respecte le <i>Cadre de gestion de la quantité d'eau de surface du cours inférieur de la rivière Athabasca de la région du cours inférieur de l'Athabasca</i>, février 2015.</p>

**Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la commission d'examen du projet d'expansion de la mine Jackpine
Rapport d'étape**

Engagement	Ministère fédéral responsable	Progrès jusqu'à ce jour (juin 2016)
<p>Au Cadre de gestion de la quantité d'eau de surface du cours inférieur de la rivière Athabasca dans le cadre du Plan régional pour le cours inférieur de l'Athabasca</p>	<p>MPO et ECCC</p>	<p>Le MPO a offert du soutien technique pour l'élaboration du <i>Cadre de gestion de la quantité d'eau de surface du cours inférieur de la rivière Athabasca de la région du cours inférieur de l'Athabasca</i>, publié en février 2015. Le MPO soutient la mise en œuvre du cadre et exigera qu'on le respecte dans toute future autorisation en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> délivrée pour le projet.</p> <p>ECCC a fourni de l'information qui a été intégrée aux commentaires du gouvernement du Canada dans l'ébauche du Plan régional pour le cours inférieur de l'Athabasca (PRCIA) en juin 2011, y compris des conseils scientifiques sur le Cadre de gestion de la quantité d'eau de surface du cours inférieur de la rivière Athabasca. Les commentaires d'ECCC ont donné un aperçu de certaines préoccupations scientifiques à l'égard des cadres de gestion. On peut trouver ces préoccupations dans la réponse du gouvernement du Canada au Plan régional pour le cours inférieur de l'Athabasca.</p>
<p>En surveillant l'impact de l'exploitation des sables bitumineux sur l'environnement de la région par l'entremise de la surveillance des substances préoccupantes dans l'air et dans l'eau; sur la santé des poissons et des oiseaux; et sur la biodiversité, y compris certaines espèces en péril et les oiseaux migrants</p>	<p>ECCC et MPO</p>	<p>ECCC continuera de collaborer avec l'Alberta à la surveillance environnementale dans la région. Le plan de mise en œuvre a mené à une surveillance accrue qui a amélioré la capacité de détecter les impacts cumulatifs de l'exploitation des sables bitumineux sur l'environnement grâce à une couverture géographique plus vaste et à la sensibilité accrue d'un plus grand nombre de composés. Les données de surveillance, les cartes et l'information sont accessibles sur les sites www.jointoilsandsmonitoring.ca et www.aemera.org.</p> <p>Le MPO a effectivement fourni un soutien technique au volet Poissons du programme mixte fédéral-provincial de surveillance des sables bitumineux (PMSSB) dirigé par Environnement Canada (maintenant ECCC), qui a été repris par l'Alberta Environmental Monitoring, Evaluating, and Reporting Agency (AEMERA). Comme l'AEMERA est maintenant du ressort de la province de l'Alberta, le MPO maintiendra sa participation comme il convient.</p>
<p>En ayant une contribution sur demande aux compensations sur le plan de la conservation dans le contexte des politiques de planification de l'utilisation</p>	<p>ECCC</p>	<p>La politique de l'Alberta sur les compensations de conservation (également appelées allocations de conservation) est en voie d'élaboration. ECCC apportera une contribution à cette politique sur demande.</p>

**Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la commission d'examen du projet d'expansion de la mine Jackpine
Rapport d'étape**

Engagement	Ministère fédéral responsable	Progrès jusqu'à ce jour (juin 2016)
du territoire de l'Alberta		
En fournissant des conseils techniques en vue de l'élaboration, par l'Alberta, d'un plan des aires de répartition du caribou pour la harde Richardson et d'autres hardes dans la province	ECCCC	ECCC a publié la version finale du programme de rétablissement du caribou en 2012; http://sararegistry.gc.ca/document/default_f.cfm?documentID=2253 . Le but de ce programme de rétablissement est de rendre, dans la mesure du possible, les populations locales autosuffisantes dans l'ensemble de l'aire de répartition actuelle du caribou boréal au Canada. La gestion quotidienne des hardes de caribou boréal en Alberta relève du gouvernement de l'Alberta. Cette province est en voie d'élaborer des plans des aires de répartition pour ses hardes. ECCC fournit des conseils techniques au gouvernement de l'Alberta sur demande.
En contribuant à l'expertise ou aux connaissances techniques et politiques afin d'améliorer le rétablissement et la recolonisation de l'habitat de la faune dans la région des sables bitumineux	ECCC	ECCC continue de fournir de l'expertise technique sur les oiseaux migrateurs et les espèces en péril afin d'améliorer le rétablissement et la recolonisation de l'habitat de la faune dans la région des sables bitumineux, par le truchement d'un certain nombre d'activités, notamment : <ul style="list-style-type: none"> - en fournissant des conseils techniques et stratégiques à la demande de la province sur les activités de gestion de la faune (p. ex. la gestion quotidienne des hardes de caribou boréal, l'élaboration d'une politique sur les allocations de conservation); - en participant aux activités de surveillance des sables bitumineux; - en effectuant de la recherche sur les impacts des projets d'exploitation des sables bitumineux sur les oiseaux migrateurs et la faune. – en fournissant des connaissances et des renseignements pertinents aux processus continus d'évaluation environnementale dans la région.

**Réponse du gouvernement du Canada aux recommandations de la commission d'examen du projet d'expansion de la mine Jackpine
Rapport d'étape**

Engagement	Ministère fédéral responsable	Progrès jusqu'à ce jour (juin 2016)
<p>À l'intégration de l'utilisation traditionnelle du territoire par les Autochtones dans les activités de planification et de gestion régionales dans la région du cours inférieur de l'Athabasca</p> <p>ET</p> <p>À la planification régionale, à l'intendance de la gestion des ressources traditionnelles et naturelles en collaboration avec les collectivités autochtones</p>		<p>En réponse aux demandes d'examen du Plan régional pour le cours inférieur de l'Athabasca (PRCIA) reçues de la part de six Premières Nations, en juin 2014 le ministre du gouvernement de l'Alberta responsable du PRCIA a nommé une commission d'examen pour qu'elle examine les enjeux soulevés dans chacune des demandes. Le rapport de la commission d'examen a été rendu public en février 2016 et énonce un vaste éventail de conclusions et de recommandations sur la question de savoir si chaque demandeur est « directement touché et lésé » par une ou plusieurs dispositions précises du PRCIA. En plus de ses recommandations sur chaque demande, la commission d'examen a également fait un certain nombre de suggestions plus générales sur la mise en œuvre du PRCIA. L'une d'entre elles proposait d'élaborer un cadre de gestion de l'utilisation traditionnelle des terres et de l'inclure à titre d'élément important du PRCIA. Nous croyons comprendre que le gouvernement de l'Alberta est en train d'examiner le rapport de la commission et qu'il s'est engagé à collaborer avec les six Premières Nations, en vertu du protocole conclu récemment entre les Premières Nations de l'Alberta signataires du traité n° 8 et la province de l'Alberta, pour discuter des questions de préoccupation commune, aborder leurs préoccupations et mettre à jour le PRCIA. Le Canada cherchera à répondre à toute demande d'information du gouvernement de l'Alberta à l'appui de tout travail à entreprendre à cet égard.</p> <p>Le ministère de l'Environnement et des Parcs de l'Alberta a proposé la création d'un forum multilatéral pour la mise en œuvre du Plan régional pour le cours inférieur de l'Athabasca. ECCC et d'autres ministères du gouvernement fédéral ont rencontré les représentants provinciaux en mars 2016 pour discuter de l'intérêt envers le forum multilatéral de l'Alberta. Le gouvernement du Canada s'est engagé à poursuivre les discussions avec l'Alberta à ce sujet.</p> <p>Le MPO consulte les fonctionnaires provinciaux et les intervenants autochtones sur les impacts aquatiques précis du projet et sur les projets de compensation.</p>